



SERVICE
DES
ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

PRESENTS : M. Yvon ROBERT, Maire.

Mme Christine ARGELES, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Hélène KLEIN, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Christine RAMBAUD, M. Olivier MOURET, Mme Françoise LESCONNAC, M. Bruno BERTHEUIL, Mme Caroline DUTARTE, M. Ludovic DELESQUE (représenté jusqu'à son arrivée en séance), Mme Céline MILLET, M. Manuel LABBE, Mme Sarah BALLUET (représentée après son départ de la séance), M. Jean-Loup GERVAISE, M. Frédéric MARCHAND, Mme Fatima EL KHILI, Adjointes au Maire.

M. Gérard LARTIGUE, Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, M. Guy PESSIOT (représenté après son départ de la séance), M. Pierre LECOMTE, Mme Hortense HECTOR, Mme Agnès LAHARY, M. Mamadou DIALLO, M. Didier CHARTIER, Mme Valérie FOURNEYRON (représentée jusqu'à son arrivée en séance), M. Kader FEHIM (représenté jusqu'à son arrivée et après son départ de la séance), Mme Béatrice BOCHET, M. Christophe DUBOC, M. Matthieu CHARLIONET, M. Cyrille MOREAU, M. Stéphane MARTOT (représenté après son départ de la séance), Mme Chloé ARGENTIN, M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (représenté jusqu'à son arrivée en séance), Mme Gwénaëlle CORNU-LE VERN, Mme Christine de CINTRE, Mme Anne-Emilie RAVACHE, Mme Laura SLIMANI, M. Jack DUVAL, Mme Régine MARRE, M. Patrick CHABERT, Mme Geneviève FARCIS-NOLLET, M. Bruno DEVAUX (représenté jusqu'à son arrivée et après son départ de la séance), Mme Marie-Hélène ROUX, M. Jean-François BURES, M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Anne-Sophie DESCHAMPS, M. Robert PICARD, M. Jean-François BOLLENS, M. Guillaume PENNELLE, Mme Claire PRADEL, Mme Françoise COMBES, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, Adjointe au Maire.

M. Djamel BOUALI, Mme Catherine MORIN-DESAILLY, Conseillers Municipaux.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

TERRAIN RUE DE LA ROCHEFOUCAULD
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
CESSION
AUTORISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Christine RAMBAUD, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

- Le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.141-3,

- L'avis de France Domaine n° 2014 540 V 2097 en date du 28 novembre 2014,

- La délibération du Bureau de la Métropole ROUEN Normandie en date du 9 février 2015, constatant la désaffectation du domaine public d'une emprise à détacher de la parcelle CK 83,

CONSIDERANT :

- Que la société EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST a fait part à la Ville de son souhait de réaliser un projet immobilier de type tertiaire sur le terrain à l'état de friche situé à l'angle de la place Bernard Tissot et de la rue de La Rochefoucauld,

- Que ce projet aura pour assiette la parcelle cadastrée CK 83 (pour environ 685 m² au total), pour partie à l'état de friche (environ 593 m²), pour partie à l'usage de trottoir (environ 92 m²), appartenant à la Ville de ROUEN, ainsi que la parcelle CK 82 (pour environ 74 m²) appartenant à la Métropole ROUEN Normandie,

- Que la parcelle CK 83, à l'état de friche, ne présente pas d'utilité pour les services municipaux et n'a pas vocation à être conservée dans le patrimoine de la Ville de ROUEN,

- Qu'il conviendra également de céder une emprise à détacher de la parcelle CK 83 à l'usage de trottoir (pour environ 92 m²) ; celle-ci n'étant pas affectée à la circulation publique, il y aura lieu de prononcer son déclassement du domaine public communal, suite au constat de sa désaffectation acté par le Bureau de la Métropole ROUEN Normandie en date du 9 février 2015,

- Que ce déclassement ne donnera pas lieu à l'enquête publique prévue par les articles L.141-3 à L.141-7 du Code de la Voirie Routière, dans la mesure où il n'a pas pour conséquence de modifier les conditions de circulation du quartier,

- Qu'une offre à hauteur de 300 €/m² de plancher Hors Taxes et Hors Droits (H.T./H.D.) a été faite à la société EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST, qui l'a acceptée,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- prononce le déclassement du domaine public d'une emprise d'une superficie d'environ 92 m² située rue de La Rochefoucauld, à détacher de la parcelle CK 83,

2.- autorise la cession de cette emprise, ainsi que d'une emprise d'environ 593 m² à extraire de la parcelle cadastrée CK 83 à l'état de friche, au profit de la société EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST, pour un prix de 300 €/m² de plancher H.T./H.D., soit environ 606.300 € pour environ 2.020 m² de surface de plancher,

3.- autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir,

4.- précise que la recette en résultant sera imputée sur le chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme
p. LE MAIRE DE ROUEN,
par délégation,

suivent les signatures,



Christine LAMBAUD
Adjointe au Maire

Récépissé préfectoral le : 10 MARS 2015

Affichage le : 12 MARS 2015

